

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Ce rapport présente les résultats de l'exécution du budget 2022 de la ville de Lys-lez-Lannoy.

Par ailleurs, et pour la première fois en 2022, la Ville et le comptable public ont produit conjointement un compte financier unique (CFU).

Le CFU est un nouveau dispositif qui deviendra obligatoire pour l'ensemble des collectivités en 2024. Il vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. Sa mise en place a également pour objectif de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

I- Les résultats 2022

Section	Reprise résultats 2021	Résultats d'exécution 2022	Résultats de clôture 2022 (A)	Restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	602 686,47	799 706,47	1 402 392,94	0,00	1 402 392,94
Investissement	- 488 296,15	- 1 451 290,95	- 1 939 587,10	777 994,13	- 1 161 592,97
Total	114 390,32	- 651 584,48	- 537 194,16	777 994,13	240 799,97

Les résultats de clôture présentent :

- Section de fonctionnement : un excédent de **1 402 392,94 €**.
- Section d'investissement : un déficit de **- 1 939 587,10 €** et un besoin de financement de 1 161 592,97 € en incluant les restes à réaliser.

Soit un excédent cumulé de **240 799,97 €** servant à financer la section de fonctionnement

Les prévisions étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par :

- les écarts éventuels liés au taux d'exécution des prévisions (exécution inférieure aux prévisions en dépenses, exécution supérieure ou inférieure aux prévisions en recettes) induits par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets des collectivités.
- la non-exécution pendant l'exercice du « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » prévu au budget, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.

II- Section de fonctionnement

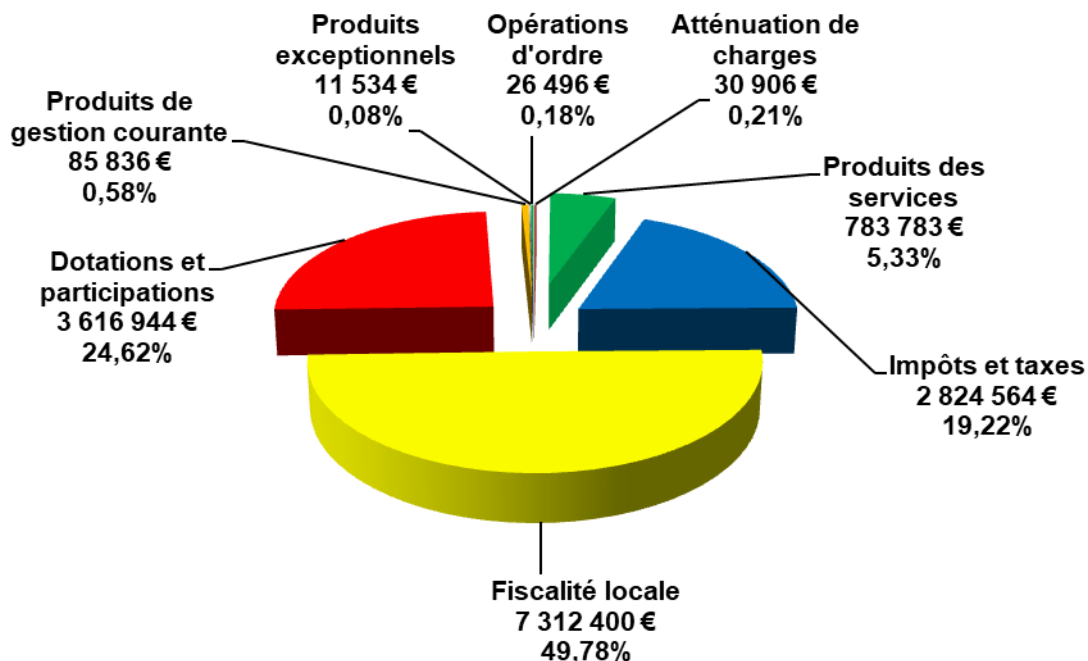
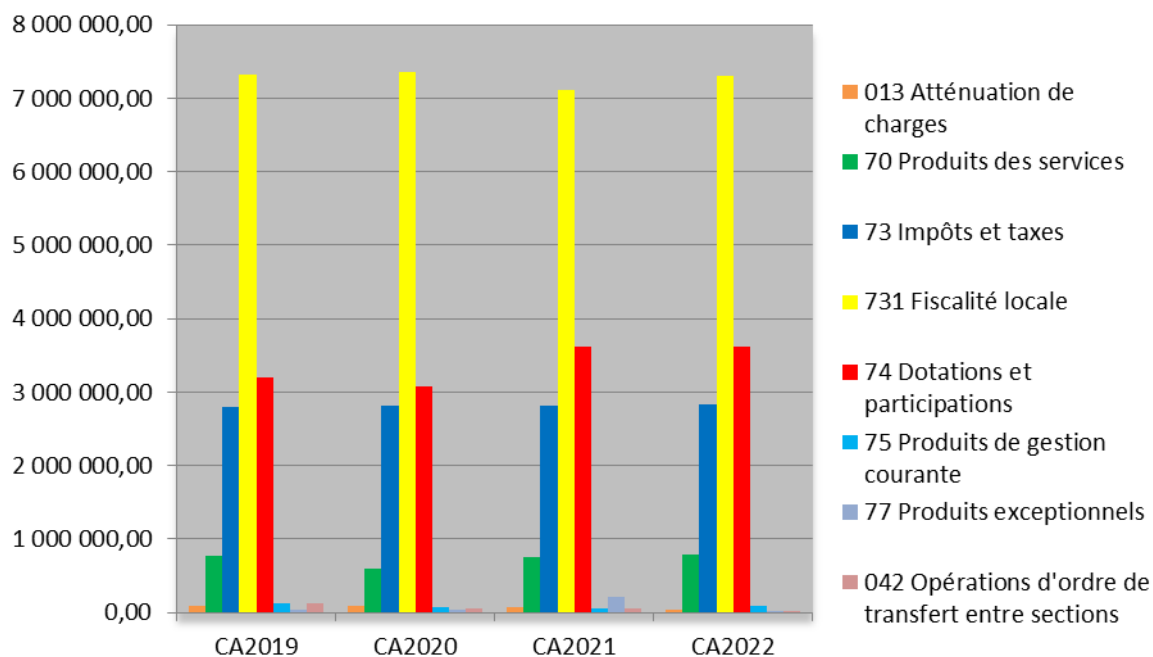
Le résultat de clôture 2022 s'élève à 1 402 392,94 €. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

A. Les recettes de fonctionnement

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 101,98%. Ce dépassement des prévisions budgétaires en matière de recettes répond au principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes «certaines».

Recettes de fonctionnement		CA2020	CA2021	Prévisions 2022 (1)	CA2022	Taux d'exécution
013	Atténuations de charges	98 994,23	73 154,14	25 000,00	30 906,20	123,62%
70	Produits des services	597 756,63	754 265,53	758 825,00	783 782,73	103,29%
73	Impôts et taxes	2 817 391,00	2 818 962,00	2 822 290,00	2 824 564,00	100,08%
731	Fiscalité locale	7 355 834,69	7 110 640,08	7 050 960,27	7 312 400,46	103,71%
74	Dotations et participations	3 078 324,98	3 619 516,16	3 578 218,65	3 616 943,98	101,08%
75	Produits de gestion courante	75 917,40	49 181,78	45 000,00	85 835,94	190,75%
77	Produits exceptionnels	33 479,26	207 971,73	0,00	11 534,08	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 749,33	64 638,07	126 496,00	26 495,88	20,95%
Total recettes de fonctionnement		14 115 447,52	14 698 329,49	14 406 789,92	14 692 463,27	101,98%

(1) hors excédent de fonctionnement reporté

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2022**

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » atteint un taux de réalisation de 123,62% (- 42 000 €). Il couvre essentiellement les remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie professionnelle et accident de travail.

Le chapitre 70 « Produits des services » enregistre un taux d'exécution de 103,29%. Il augmente environ de

ANNEXE 2

+ 29 500 € par rapport à 2021. Certains services augmentent tels que les ALSH (+ 18 436 €), la petite enfance (+ 10 199 €), les certificats d'économie d'énergie (+ 13 368 €), l'école de musique (+ 4 690 €), les vacances funéraires (+ 3 928 €), l'artisanat (+ 2 785 €)... Par contre, d'autres services sont en diminution (- 10 324 € pour la restauration scolaire, - 17 790 € pour les repas FLPA, - 2 600 € pour les repas personnes âgées).

Suite au passage à la M57, le chapitre 73 « Impôts et taxes » est subdivisé en chapitre 73 « Impôts et taxes » et chapitre 731 « Fiscalité locale ».

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » correspond à l'attribution de compensation (AC), à la dotation de solidarité communautaire (DSC) et au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Il augmente d'environ 5 600 € entre 2021 et 2022.

L'écart au chapitre 731 « Fiscalité locale » (+ 201 700 € environ) entre 2021 et 2022 provient essentiellement des contributions directes (+ 234 000 €). Celles-ci varient en fonction des variations physiques des bases d'imposition et de la revalorisation annuelle de celles-ci en fonction de l'inflation constatée. Les autres taxes diminuent : les taxes additionnelles de droits de mutation (- 30 000 €) liées à l'évolution du nombre de transactions immobilières sur notre territoire, la taxe sur la consommation finale d'électricité (- 1 500 €), la taxe locale sur la publicité extérieure (- 1 500 €).

Le chapitre 74 « Dotations et participations » avec un taux de réalisation de 101,08% diminue d'environ + 2 500 € par rapport à 2021 (+ 18 736 € pour la DGF, + 28 223 € pour la dotation de solidarité urbaine, + 40 417 € de compensations fiscales, + 13 580 € pour la dotation nationale de péréquation, + 4 000 € pour les titres sécurisés, + 31 769 € pour les actions de la politique de la Ville, - 127 000 € de recettes de la CAF, - 2 432 € de participation de l'Etat, - 10 924 € FCTVA partie fonctionnement...).

Le chapitre 75 « Produits de gestion courante » avec un taux de réalisation de 190,75% augmente d'environ + 36 600 € par rapport à 2021. Il correspond principalement aux remboursements de sinistre (+ 26 260 €), aux recettes de locations d'immeuble (+ 7 585 €)...

Le Chapitre 77 « Produits exceptionnels » concerne les mandats annulés sur exercices antérieurs.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » comptabilise l'amortissement des subventions reçues.

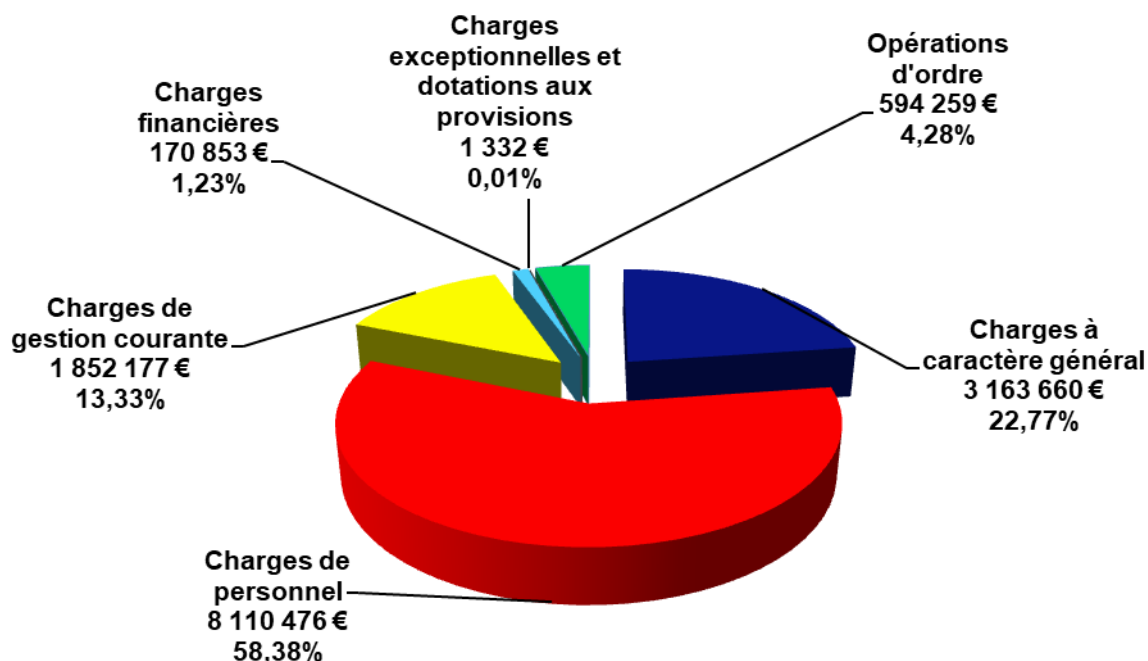
B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 13 892 756,80 € avec un taux de réalisation de 97,99% comprenant les opérations d'ordre. Hormis celles-ci, le taux de réalisation est de 98,02%.

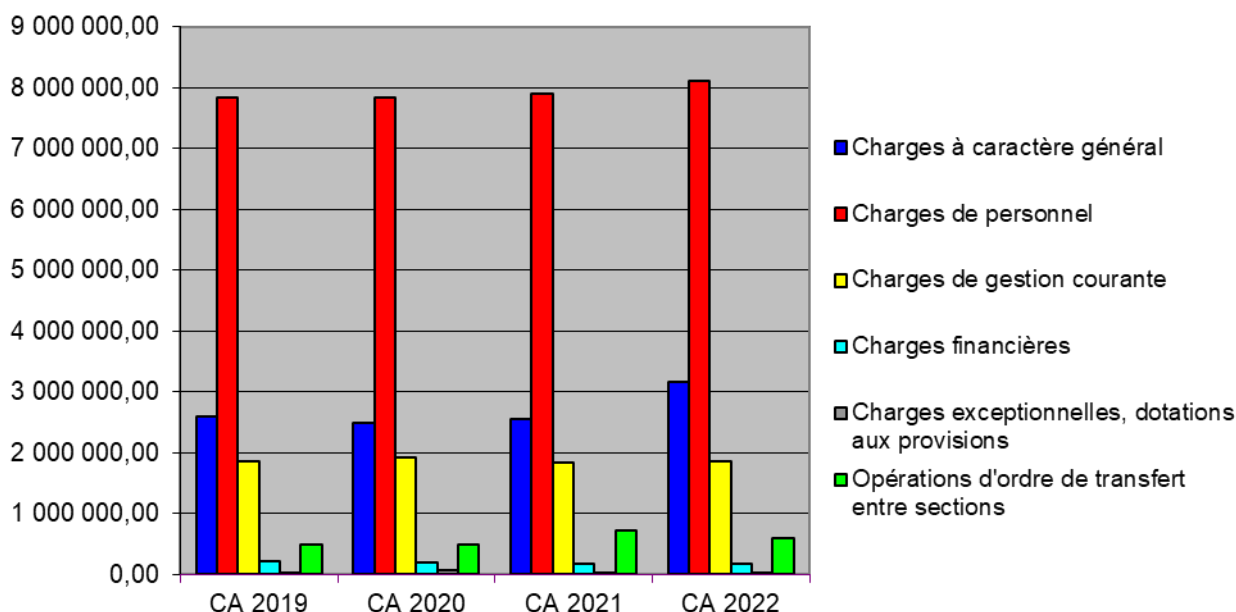
	Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022 (1)	CA2022	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	2 488 209,49	2 559 429,24	3 170 775,48	3 163 659,65	99,78%
012	Charges de personnel	7 831 541,98	7 905 008,46	8 228 658,94	8 110 476,02	98,56%
65	Charges de gestion courante	1 928 209,34	1 827 931,23	1 935 538,23	1 852 177,39	95,69%
66	Charges financières	187 077,41	169 542,90	226 000,00	170 853,04	75,60%
67	Charges exceptionnelles	65 060,55	14 747,33	4 800,00	1 007,50	20,99%
68	Dotations aux provisions			1 500,00	324,54	21,64%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	491 305,28	718 087,25	610 000,90	594 258,66	97,42%
	Total dépenses de fonctionnement	12 991 404,05	13 194 746,41	14 177 273,55	13 892 756,80	97,99%

(1) hors prélèvement en faveur section d'investissement

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2022



Le chapitre 011 « Charges à caractère général » enregistre une augmentation par rapport à l'année 2021 d'environ + 604 000 € avec un taux de réalisation de 99,78%.

Cette variation est due, entre autres, à la hausse des tarifs des fluides (+ 285 350 €) mais aussi au carburant (+ 7 386 €), aux produits alimentaires (+ 57 799 € augmentation des prix des matières premières...), aux fournitures de petits équipements (+ 16 530 €), aux locations mobilières (+ 11 107 € bâtiments modulaires scolaires), à l'entretien des bâtiments (+ 89 553 €), à l'entretien du matériel roulant (+ 15 446 €), à la formation de personnel extérieur (+ 28 456 € police municipale), aux fêtes et cérémonies (+ 23 509 € 14 juillet), aux réceptions

(+ 48 719 € reprise des manifestations culturelles), aux transports collectifs (+ 15 391 €), aux autres services extérieurs (+ 74 772 € : + 32 682 € participation assainissement nouvelle cuisine et maternelle P Bert, + 33 400 € activité événementielle, + 6 200 € activités jeunesse...)

Par contre, certains postes sont en diminution tels que les fournitures d'entretien (- 8 135 €), les vêtements de travail (- 10 200 €), les matières et fournitures (- 16 396 €), l'entretien des réseaux (- 33 926 € entretien de l'éclairage public, fibre ...), les études et recherches (- 5 640 €), la formation (- 19 202 €), les honoraires (- 7 374 €)...

Le chapitre 012 « Charges de personnel » totalise 8 110 476 € représentant 60,99 % des dépenses réelles de fonctionnement et atteignant un taux d'exécution de 98,56%, soit environ + 205 000 € de plus entre 2021 et 2022. Cette hausse des dépenses de personnel s'explique notamment par la reprise du personnel du FLPA et l'augmentation du point d'indice de 3,5%...

Les effectifs de la commune passent à 198 agents à fin décembre 2022 soit 182 ETP contre 208 agents à fin décembre 2021 (202 ETP). La durée effective de travail est de 1 607 h par an.

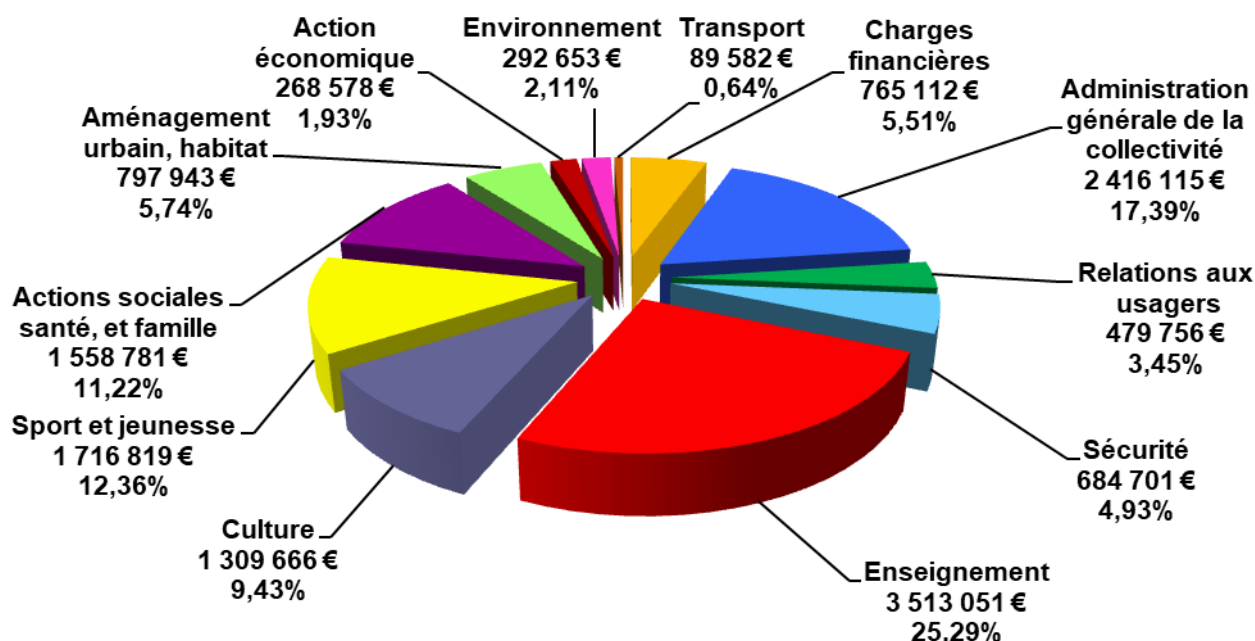
Le chapitre 65 « Charges de gestion courante » augmente d'environ 24 000 € par rapport à 2021. + 7 382 € pour les élus (augmentation du point d'indice, retraite CAREL...), + 13 144 € pour le SIVU école le Petit Prince, + 4 951 € pour les créances admises en non-valeur, + 7 305 € (coupons sport), - 11 074 € pour les subventions aux associations (- 13 774 € Ecole Saint Luc, + 9 756 € classes de découverte et colonies, - 16 000 € pour les Petits Chaperons Rouges et le Centre Social des 3 Villes subventionnés directement par la CAF, + 8 942 € associations diverses...).

Le chapitre 66 « Charges financières » est stable à 170 853 €.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » correspond aux titres annulés sur exercices antérieurs.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 594 258 € correspond à la réalisation des amortissements.

VENTILATION PAR FONCTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



- (1) Les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, le cimetière.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE DE 2021 A 2022

	2021	2022	VAR 2021/2022 %
Charges financières	690 316	765 112	10,84%
Administration Gén. de la Collectivité	2 565 672	2 416 115	-5,83%
Relations aux usagers	450 732	479 756	6,44%
Sécurité et salubrité publiques	540 557	684 701	26,67%
Enseignement	3 331 962	3 513 051	5,43%
Culture	1 189 551	1 309 666	10,10%
Sport et jeunesse	1 426 677	1 716 819	20,34%
Action sociale, santé et famille	1 501 262	1 558 781	3,83%
Aménagement urbain, habitat	805 610	797 943	-0,95%
Action économique	258 141	268 578	4,04%
Environnement	298 638	292 653	-2,00%
Transport	135 628	89 582	-33,95%
TOTAL	13 194 746	13 892 757	5,29%

II- Section d'investissement

Le résultat de clôture 2022 de la section d'investissement fait ressortir un déficit de 1 939 587,10 € sans les restes à réaliser.

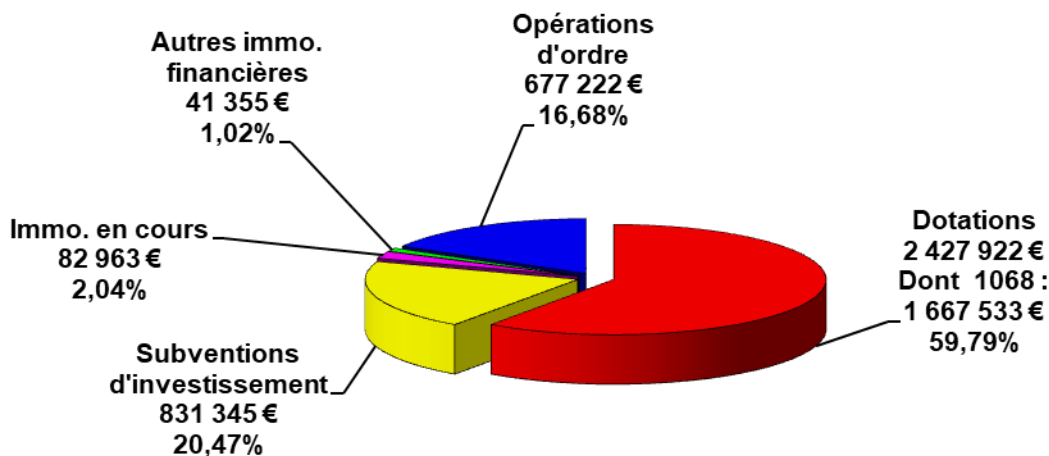
A. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement		CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022 (1)	CA 2022	Taux exécution
10	Dotations	2 093 793,55	1 836 606,72	2 431 921,54	2 427 921,54	99,84%
13	Subventions d'investissement	171 594,28	476 617,21	1 443 320,95	831 345,42	57,60%
16	Emprunts	2 800 000,00	2 400 000,00	2 475 905,21	0,00	0,00%
23	Immobilisations en cours	7 446,56			82 962,85	
27	Autres immo. financières	38 235,34	39 764,75	41 355,34	41 355,33	100,00%
45	Opérations pr cpte de tiers			10 000,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	491 305,28	718 087,25	610 000,90	594 258,66	97,42%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	11 070,90	88 098,85	82 962,85	82 962,85	100,00%
Total recettes d'investissement		5 613 445,91	5 559 174,78	7 095 466,79	4 060 806,65	57,23%

(1) hors prélèvement en provenance section de fonctionnement

Les ressources d'investissement enregistrent un montant de 4 060 806,65 € avec un taux de réalisation de 57,23%

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



Le chapitre 10 « Dotations » comprend le FCTVA et les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le chapitre 13 « subventions d'investissement » totalise 831 345,42 € avec un taux d'exécution de 57,60%.

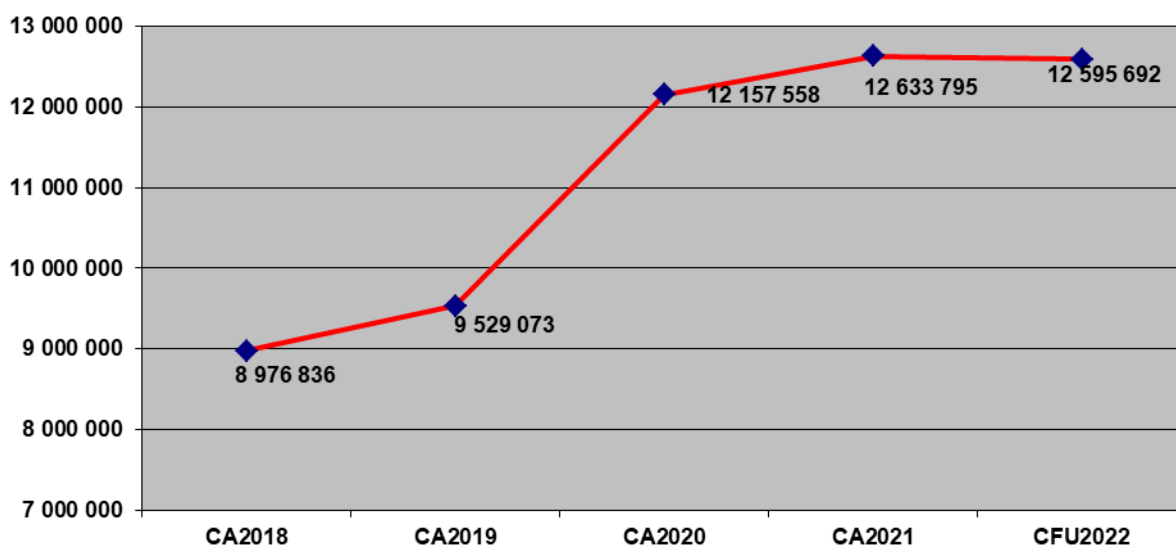
A noter que si l'on ajoute au montant effectivement perçu en 2022 les restes à réaliser en matière de subventions d'équipement (584 376,43 €), on atteint un taux de réalisation de 98,09%. Le niveau des subventions reçues est en lien avec celui des dépenses d'investissement.

Le chapitre 16 « Emprunts » a un taux de réalisation de 0,0%. Un emprunt de 1 200 000 € a été signé sur 2022 mais n'a pas été débloqué.

Le chapitre 27 « Autres immobilisations financières » correspond à la réintégration de recettes financières du SIVU région câble suite à sa dissolution.

Les chapitres 040/041 concernent les opérations d'ordre (amortissements et réintégration avance au 231...).

NIVEAU DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE



L'encours de la dette au 31/12/2022 atteint 12 595 692 €. La dette par habitant (basée sur la population totale Insee) est de 913,13 €. La capacité de désendettement (encours de dette sur l'épargne brute) s'établit à 9,29 à fin 2022.

Un emprunt à taux fixe a été contracté en 2022.

. 1 200 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 3,23% sur 15 ans.

B. Les dépenses d'investissement

Le taux de réalisation des emplois d'investissement est de 74,09%.

Dépenses d'investissement		CA 2020	CA 2021	Prévisions 2022 (1)	CA 2022	Taux exécution
16	Emprunts	971 514,70	1 124 263,30	1 300 000,00	1 238 352,99	95,26%
20	Frais étude, logiciels	29 383,48	48 186,25	119 078,38	103 289,79	86,74%
21	Immobilisations corporelles	1 922 542,81	1 222 598,78	2 774 007,98	1 363 456,50	49,15%
23	Travaux en cours	2 501 207,19	3 545 655,87	3 026 828,27	2 697 539,59	89,12%
45	Opérations pour le cpte de tiers			10 000,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 749,33	64 638,07	126 496,00	26 495,88	20,95%
041	Opérations patrimoniale	11 070,90	88 098,85	82 962,85	82 962,85	100,00%
		5 493 468,41	6 093 441,12	7 439 373,48	5 512 097,60	74,09%

(1) Hors solde d'exécution

Le chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » porte essentiellement sur des remboursements en capital d'emprunts.

Les chapitres 20 à 23 correspondent aux dépenses d'équipement brut. Ces chapitres ont un taux d'exécution relativement faible. Cela s'explique par le recul de réalisation de certains gros chantiers ou de chantiers terminés mais non payés à fin 2022.

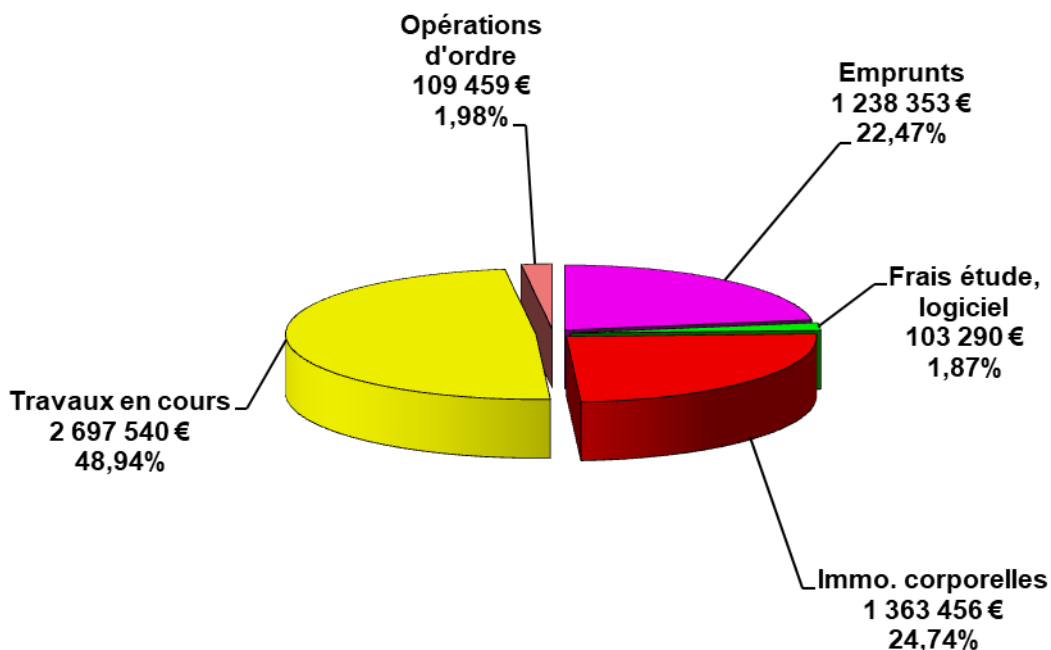
Les chapitres 040/041 concernent les opérations d'ordre correspondant essentiellement à l'amortissement de subventions reçues et la réintégration de l'avance au 231.

Les principaux programmes réalisés en 2022 sont :

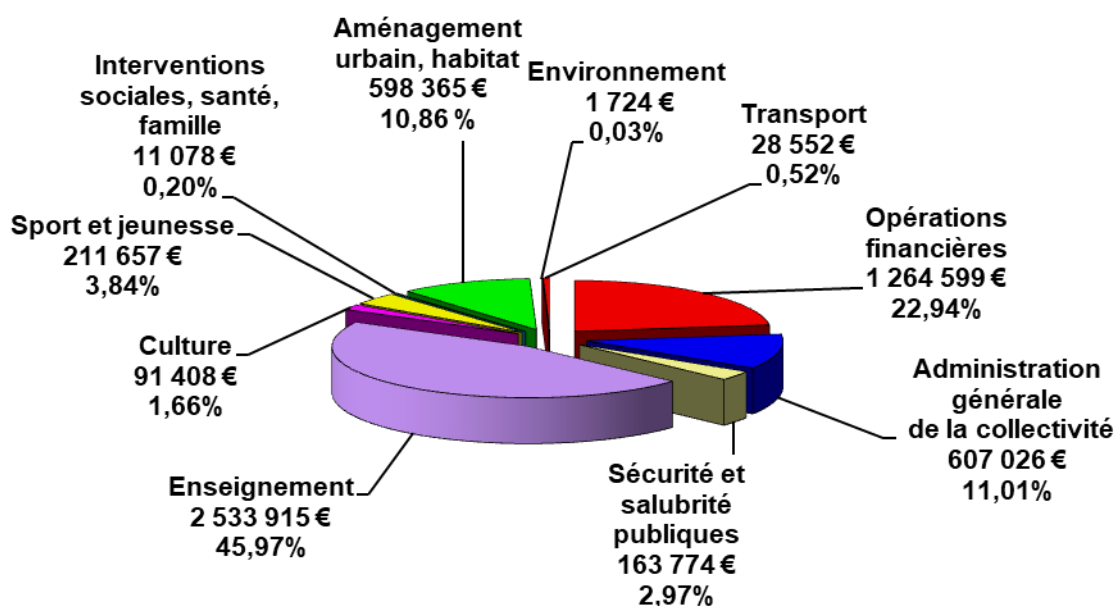
- Maternelle Paul Bert (construction nouvelle école) : 2 097 700 €
- Programme d'éclairage public (enfouissement réseau, renouvellement du parc d'éclairage public (mâts, ampoules led), illuminations de Noël) : 541 500 €
- Eglise Saint Luc (restauration des vitraux, éclairage, toiture) : 250 100 €
- Maison Dhalluin (Toiture) : 159 000 €
- Restauration scolaire (nouvelle cuisine centrale et réfectoire, mobilier) : 110 580 €
- Ecoles élémentaires (informatisation) : 106 600 €
- Vidéosurveillance et liaisons fibres optiques : 104 800 €
- Ecole maternelle Paul Bert (mobilier) : 85 600 €
- Salle Léo Lagrange (toiture) : 75 200 €
- Stade Jean Cholle (projecteurs, couvertines...) : 43 300 €
- Cimetière (agrandissement colombarium, réfection local) : 39 000 €
- Podium : 31 600 €
- Bâtiments modulaires (installation) : 28 300 €
- Elémentaire Paul Bert (éclairage, couvre-mur, serrurerie) : 26 500 €
- Complexe Jules Ferry (menuiseries, cloisons...) : 26 100 €
- Parc du Triton (réfection passerelle) : 22 700 €
- Réfection sentier Vert Pré : 22 560 €

- Agora (alarme anti-intrusion, éclairage, serrurerie) : 20 000 €
- Véhicule : 19 600 €
- Local Police (menuiseries, alarme incendie) : 16 000 €
- Hôtel de ville (éclairage, alarme anti-intrusion) : 14 900 €
- Eden (rail rideaux de scène, alarme anti-intrusion) : 14 000 €
- Desmulliez (chaises) : 6 800 €.

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

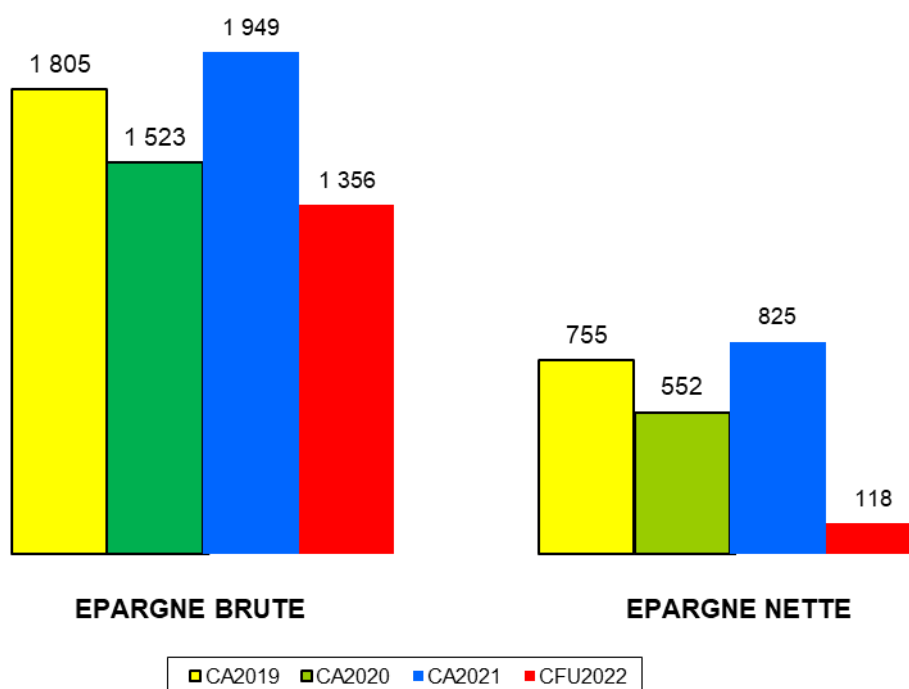


VENTILATION PAR FONCTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE DE 2021 A 2022

	2021	2022	VAR2021/2022 %
Remboursement de la dette	1 147 902	1 264 599	10,17%
Administration Gén. de la Collectivité	344 943	607 026	75,98%
Sécurité et salubrité publiques	149 190	163 774	9,78%
Enseignement	2 988 209	2 533 915	-15,20%
Culture	94 924	91 408	-3,70%
Sport et jeunesse	573 326	211 656	-63,08%
Action sociale santé et famille	4 156	11 078	166,56%
Aménagement urbain, habitat	784 391	598 365	76,28%
Environnement	0	1 724	
Transport	6 400	28 552	446,15%
TOTAL	6 093 441	5 512 098	-9,54%

III- Données synthétiquesA. Les niveaux d'épargne*En milliers d'€*

Suite à l'augmentation, entre autres, des fluides, des matières premières et de la revalorisation du point d'indice, notre autofinancement a diminué entre 2021 et 2022 (118 K€ au lieu de 825 K€). Rappelons que l'autofinancement permet de financer nos investissements futurs.

B. Les principaux ratios

RATIOS	CFU2022	CA2021
Dépenses réelles de fonctionnement/population	964,08	912,98
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 063,21	1 074,35
Dépenses d'équipement brut/population	301,89	356,61
Encours de dette/population	913,13	927,52
DGF/population	150,48	147,95
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,99	63,35
Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	99,12	92,94
Taux d'épargne brute (Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	9,25	13,51
Taux d'épargne nette (Epargne brute - remb. annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement)	0,80	5,72
Ration endettement (Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement)	0,86	0,88
Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)	9,29	6,48

Population : valeur recensement INSEE